

# Dossier de demande de subvention 2023

Association: .....

Service référent :

Sport

Culture

Animations

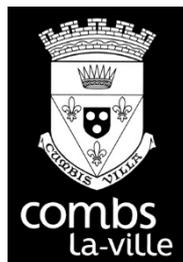
Social

Autres

Dossier à retourner complet  
avant le 9 janvier 2023

Par mail : [contact@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:contact@mairie-combs-la-ville.fr) ou par courrier à  
M le Maire, Esplanade Charles de Gaulle, BP 116 – 77385 Combs-la-Ville

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par les services



## 1 - Identification de l'association

**Nom de l'association** .....

Sigle de l'association .....

Site web .....

**Numéro Siret** .....

**Numéro NRA** ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW .....

**Adresse du siège social** .....

code postal ..... Ville .....

**Adresse de gestion** ou de correspondance (si différente) .....

code postal ..... Ville .....

### **PRESIDENT**

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

Chargé de la demande de subvention (si différente du président)

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

### **COMPOSITION DU BUREAU**

#### **Trésorier**

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

#### **Secrétaire**

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

Autre fonction .....

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

Autre fonction .....

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-mail .....

## 2 - Relations avec l'administration

**L'association bénéficie d'un agrément administratif**  OUI  NON

Si oui, préciser

Type d'agrément .....

Attribué par .....

En date du .....

**L'association est reconnue d'utilité publique**  OUI  NON

Si oui, date de publication au Journal Officiel .....

## 3 - Relations avec les autres associations

**Association affiliée à un réseau, une union ou fédération nationale :**  OUI  NON

Si oui, préciser : .....

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**  OUI  NON

Si oui, préciser .....

**Association avec des adhérents personnes morales :**  OUI  NON

Si oui, préciser .....

## 4 - Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

**Adhérents** .....

Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association

**dont :**

- Combs-la-Villais : .....
- Hors Combs-la-Villais : .....
- Hommes : .....
- Femmes : .....
- Mineurs : .....

**Salariés** .....

**dont :**

- Nombre en Equivalent Temps Plein (ETP) : .....
- Emplois aidés : .....
- Personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique : .....

5 – Budget<sup>1</sup> réalisé 2022 ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
<b>61- Services extérieurs</b>		Etat – préciser :	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil Régional	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Agglomération :	
Publicité, Publication		Combs-la-Ville	
Déplacements, Missions		Autres communes :	
Services Bancaires, autres			
<b>63 – Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF)	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres Etablissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		756 – Cotisations	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		758 – Dons, Mécénat	
<b>68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>69 – Impôts sur les bénéfices, participation des salariés</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		<b>79 – transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup></b>			
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860 – Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Prestations en nature	
862 - Prestations		875 – Dons en nature	
863 – Personnel Bénévole			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

1 – ne pas indiquer les centimes d'euros

2 – L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés et obtenus auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3 – Le plan comptable des associations prévoit à minima une information (quantitative ou à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais au « pied » du compte de résultat.

## 6 – Projets en cours de l'Association

### Description

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Objectifs

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Moyens

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7 – Budget<sup>1</sup> prévisionnel 2023 ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
<b>61- Services extérieurs</b>		Etat – préciser :	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil Régional	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Agglomération :	
Publicité, Publication		Combs-la-Ville	
Déplacements, Missions		Autres communes :	
Services Bancaires, autres			
<b>63 – Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF)	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Fonds Européens	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres Etablissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		756 – Cotisations	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		758 – Dons, Mécénat	
<b>68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>69 – Impôts sur les bénéfices, participation des salariés</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
		<b>79 – transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup></b>			
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860 – Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Prestations en nature	
862 - Prestations		875 – Dons en nature	
863 – Personnel Bénévole			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

1 – ne pas indiquer les centimes d'euros

2 – L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés et obtenus auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

3 – Le plan comptable des associations prévoit à minima une information (quantitative ou à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais au « pied » du compte de résultat.

## 8 – Attestation

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant légal(e) de l'association .....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat lui permettant d'engager celle-ci<sup>4</sup>.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux subventions reçues et demandées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette Charte ;
- Que l'association s'engage, en vertu du contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, égalité, fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et de s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours):

Inférieur ou égal à 500 000€

Supérieur à 500 000 €

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera à verser sur le compte de l'association ;
- **Que l'association sollicite une subvention totale d'un montant de** ..... **€ .**

Fait à .....

Le .....

Signature

4 – Le mandat de procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par acceptation du mandataire. Art. 194 du code civil.

5 – Déclaration des changements de dirigeant, modifications de statuts, etc... auprès du greffe des associations – préfecture ou sous-préfecture.

## Pièces à fournir avec le dossier dûment complété et signé

### Tout dossier incomplet ne pourra être étudié et sera retourné

- Statuts de l'association si modifiés dans l'année écoulée ou pour toute première demande,
- Procès-verbal signé de la dernière assemblée générale,
- Dernier rapport annuel d'activités,
- Compte rendu financier de l'emploi de la subvention accordée l'année précédente signé par le président accompagné de justificatifs, une attestation sur l'honneur ne sera pas recevable ;
- RIB au nom de l'association.

### Rappels

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

La commune contribue au bon fonctionnement des associations de différentes façons et notamment par :

- Des financements réguliers (subventions directes),
- Des subventions indirectes :
  - Des mises à dispositions de locaux régulières ou ponctuelles,
  - Des prestations (assumées par le personnel municipal),
  - Des prêts de matériels ou de mobilier.

Toutes ces contributions ont un coût et sont révisables annuellement en fonction des besoins réels et de l'évolution du tissu associatif dans son ensemble. Elles sont publiées en annexe du compte administratif.

Tout versement d'une subvention directe et/ou indirecte de la commune, supérieur à 23000€, donnera lieu obligatoirement à la signature d'une convention et sera subordonné la production de tous les justificatifs cités précédemment (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).